

Mars 2017



# L'info 578

Le syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau - Québec (CTC-FTQ)



Notre syndicat, c'est la force de ses membres!

## Mot de la présidente

### Journée du 24 janvier 2017

La journée d'intempéries du 24 janvier 2017 a suscité énormément de divisions au sein de nos milieux de travail à cause des difficultés éprouvées pour se rendre au travail. Elle a également suscité énormément de commentaires sur les réseaux sociaux, plusieurs étaient justes et appropriés vu les circonstances exceptionnelles qu'a provoquées les conditions climatiques de ce fastidieux matin. Mais plusieurs étaient inappropriés par le langage utilisé pour commenter les événements et surtout les décisions prises en ces circonstances.

Le 14 février dernier, les personnes représentantes syndicales ont été invitées par la représentante de la direction générale et du service des ressources humaines à la Commission scolaire afin de discuter de la directive sur l'utilisation des médias sociaux. Voici les grandes lignes de cette directive : « Cette directive s'adresse à tous les membres du personnel, tant au plan professionnel que personnel, lorsque leurs actions peuvent avoir un impact sur la CSMV. La directive s'applique en tout temps et en tout lieu. Les médias sociaux doivent être utilisés de façon modérée, respectueuse, transparente et responsable. Les membres du personnel doivent en faire un usage éthique, en accord avec leur rôle de modèle. Il est aussi interdit d'utiliser les médias sociaux à des fins personnelles durant les heures de travail. Toute personne a droit à la liberté d'expression dans le respect de son devoir de loyauté. Il est interdit de faire des commentaires dénigrants ou irrespectueux au sujet de la CSMV, des membres du personnel et des élèves

Si une personne décide de s'exprimer publiquement, elle doit mentionner qu'il s'agit de son opinion personnelle. Tout membre du personnel qui ne respecte pas la présente directive s'expose à des sanctions administratives proportionnelles aux manquements, incluant la suspension des privilèges d'accès aux médias sociaux, et des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement. » (extraits de la Directive sur l'utilisation des médias sociaux, novembre 2015)

Avis de convocation  
Aux membres du SEPB section locale 578

## Assemblée générale

Date : **Mercredi 22 mars 2017**  
Inscriptions : **De 18h00 à 19h00**  
Durée de l'assemblée : **19h00 à 20h30**

Endroit : **École André-Laurendeau (Auditorium)**  
7450, boulevard Cousineau  
Saint-Hubert (Québec) J3L 3L4

### Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 2 novembre 2016
4. Rapports financiers
5. Présentation de la campagne « **MINIMUM 15\$** »
6. Capsule d'information
  - a. Procédure sur un règlement d'un problème ou d'un litige
  - b. Procédure d'un grief (dépôt, entente et arbitrage)
  - c. Procédure à suivre lors d'un accident par le fait ou à l'occasion du travail
  - d. L'A,B,C de la retraite
7. Mot de la présidente
8. Autres sujets
9. Levée de l'assemblée

Veillez noter qu'il y aura des rafraîchissements (café, jus et eau) et des collations (barres tendres, fruits et croustilles) qui vous seront offerts lors de cette assemblée

Gisèle Dupuis,  
Présidente SEPB-578



Nous comprenons qu'il y ait eu des mouvements de colère qui se sont exprimés, soit par inquiétude, soit par dépit et nous en avons fait part à nos vis-à-vis. Ce que nous ne pouvons comprendre, c'est que le ton et les mots choisis aient été violents, impolis et irrespectueux.

L'employeur a choisi de ne pas discipliner les personnes qui auraient eu un tel comportement, par contre, vous avez reçu la Directive sur l'utilisation des médias sociaux que nous vous demandons de lire attentivement afin que de tels comportements ne se répètent pas.

En terminant, nous sommes persuadés que le droit à La liberté d'expression est un

droit fondamental reconnu à travers notre société. Par contre, la libre expression ne signifie pas que nous sommes libres de dire tout, n'importe quoi et surtout de n'importe quelle façon.

Syndicalement

Gisèle Dupuis,  
Présidente SEPB-578



SEPB-Québec section locale 578, tel. : (579) 721-7372, Fax. : (579) 721-7277,  
1180 rue Saint-Édouard, Longueuil, J4K 4M9. Courriel : sepb578@videotron.ca





Soirée des  
femmes du  
CCVTF du  
SEPB-Québec  
16 mars 2017  
18h00 à 21h00

## Salon santé et bien-être

VINS ET FROMAGES

INSCRIPTION GMAIL

OBLIGATOIRE

[ccvtfsoireemars@gmail.com](mailto:ccvtfsoireemars@gmail.com)

Le comité de conditions de vie et de travail des femmes (CCVTF) du SEPB-Québec est fier de vous inviter à la soirée soulignant la Journée internationale des femmes 2017. La formule de cette année se fera dans une atmosphère relaxante, éducative et ludique. Vous sortirez de cette soirée remplie de bons conseils, d'astuces et de trucs.

Nous vous offrons 3 ateliers différents d'une durée de 45 minutes chaque :

### Atelier – Mode – Beauté – 18h45

**Mme Camille Desrosiers Gaudette** est une entrepreneure dans l'âme, elle a fondé sa première compagnie en 2008. Par la suite, elle fonde sa première entreprise spécialisée en médias, Camille Dg média, qui est devenue par la suite Codmorse. Vous apprécierez assurément ses conseils.

### Atelier – La Nutrition – 19h30

**Mme Sofia Abdelkafi**, Dt. P, nutritionniste professionnelle, dont la philosophie est « Allier plaisir de manger et santé ». Elle viendra nous donner des trucs et des idées pour nous aider sur nos choix de nutrition. Pour les intéressées, vous pouvez vous inscrire sur son site internet, [www.manutritionniste.com/launch1](http://www.manutritionniste.com/launch1), où elle vous offre gratuitement des formations en ligne.

### Atelier – Gestion du stress – 20h15

Une psychologue viendra nous présenter des trucs pour nous aider à gérer notre stress. « Le **stress**, c'est d'abord un ensemble de réactions de notre corps face à une situation nouvelle ou menaçante. Ces réactions se sont mises en place durant l'évolution pour que nous puissions justement survivre à ces changements ou à ces menaces. »

La soirée se tiendra à la salle Louis-Laberge, au deuxième étage de la tour FTQ, situé au 565, boulevard Crémazie Est, à Montréal. Le lieu est facile d'accès via la station de métro Crémazie (ligne orange). Vous pouvez également utiliser gratuitement le stationnement du Fonds de solidarité FTQ, à partir de 17h00, à condition de vous être inscrit à l'adresse courriel ci-dessous

N'oubliez pas de vous inscrire par courriel au [ccvtfsoireemars@gmail.com](mailto:ccvtfsoireemars@gmail.com) et d'inscrire votre nom complet et votre section locale. Une confirmation d'inscription vous sera envoyée. Les places sont limitées alors dépêchez-vous !

Une fabuleuse soirée entre femmes vous attend.